

**AVIS DE
CONVOCATION**
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

JELDI 10 JUIN 2010

À 10 H 00

SALONS HOCHÉ PARIS
9, AVENUE HOCHÉ - 75008 PARIS



SOMMAIRE

Message des Gérants	3
Ordre du jour	5
Le groupe Rubis au cours de l'exercice 2009	6
Chiffres clés	6
Exposé synthétique des résultats et des activités du Groupe	6
Situation comptable et financière de la Société et du Groupe	11
Évolutions récentes et perspectives du Groupe	13
Résultats des cinq derniers exercices	14
Conseil de Surveillance	15
Rapport du Conseil de Surveillance	15
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	16
Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance	20
- Membres en exercice	20
- Rémunération des membres	22
- Membres dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale	23
Commissaires aux Comptes	24
Rapports des Commissaires aux Comptes	24
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	28
Résolutions	30
Présentation des résolutions	30
Projet de résolutions	32
Comment participer à l'Assemblée Générale ?	37
Demande d'envoi de documents et renseignements complémentaires	39

AUTRES INFORMATIONS :

- Les comptes sociaux et consolidés ainsi que les autres documents prévus à l'article L. 223-81 et 223-83 du Code de commerce peuvent être consultés au siège de la Société ou vous être adressés en renvoyant le formulaire de demande d'envoi de documents. Ils sont également disponibles sur le site internet de la Société : www.rubis.fr – « Résultats Financiers et Rapports Annuels – Relations actionnaires ».
- Le Rapport Financier Annuel-Document de référence 2009 est disponible sur le site internet de la Société : www.rubis.fr – « Rapports Annuels ».

MESSAGE DES GÉRANTS

Mesdames, Messieurs et chers Actionnaires,

À l'image de l'année 2008, l'année 2009 aura été une année très difficile pour la plupart des acteurs économiques.

Dans cet environnement dégradé, Rubis a poursuivi son développement de façon solide et volontaire, avec une croissance du résultat brut d'exploitation de 15 %.

Cette performance est d'autant plus appréciable qu'elle a été obtenue en dépit des éléments suivants :

Tout d'abord, d'importantes reprises de provisions en 2008 (environ 5 millions d'euros) ont entraîné un effet de base défavorable à l'exercice 2009 ; ceci explique que la croissance apparente (non corrigée) du résultat net ne soit pas aussi forte que celle du cash-flow.

Ensuite, contrairement aux exercices passés, nous n'avons procédé à aucune opération de croissance externe, ces dernières venant régulièrement accélérer la croissance du Groupe. Les conditions des opérations que nous avons étudiées ne nous ont pas paru adaptées aux conditions économiques du moment et nous tenons à conserver une stricte discipline d'investissement. La croissance interne a donc été le seul support de l'augmentation des résultats.

Enfin, autre caractéristique de l'année 2009, nous avons poursuivi de forts investissements avec un montant record de près de 90 millions d'euros. Ces décisions visent à accompagner le développement industriel et commercial de Rubis, mais aussi à préparer les années à venir, notamment avec l'extension de 50 % des capacités de notre nouveau terminal de Rotterdam et la construction en cours, en partenariat avec un grand groupe japonais, d'un nouveau terminal à Anvers ; ces deux nouvelles capacités de stockage seront en service à la fin de l'année 2010.

Dans ce contexte, la belle augmentation des résultats de Rubis (+ 11 %) et de son cash-flow (+ 22 %) prend une valeur particulière, tout autant que le maintien d'une situation financière particulièrement saine (levier de 36 % sur fonds propres), gage de sécurité et de visibilité. Ces résultats sont conformes à la tendance que nous avons évoquée lors de notre Assemblée Générale de juin 2009.

Nous pensons que les succès de Rubis sont le fruit d'une démarche cohérente et construite sur le long terme.

Nous opérons sur des marchés de l'aval pétrolier et chimique choisis pour satisfaire, directement ou indirectement, des besoins de base tels que se chauffer, cuisiner, se déplacer. Nous apportons en outre nos services aux opérateurs confrontés, dans leur logistique, à la fragmentation des marchés des produits pétroliers, due aux changements de spécifications des produits et des normes, à la montée en puissance des agrocarburants, à l'évolution de l'industrie du raffinage et des produits chimiques, aux différences de structure des marchés régionaux.

Nous veillons à appuyer nos activités sur des infrastructures logistiques stratégiquement placées et constamment améliorées et nous nous attachons à cibler des marchés dont la taille nous permet d'être un acteur majeur.

Le développement de Rubis est régulièrement conforté par des acquisitions et le Groupe a largement démontré au fil des années sa capacité d'intégration.

Enfin, nous considérons comme un atout majeur l'organisation décentralisée de Rubis qui permet d'allier connaissance du terrain et rapidité d'adaptation et de décisions. Cet atout serait inopérant sans l'expertise et la très grande qualité des managers du Groupe et de leurs équipes, qui sont réunis dans le projet entrepreneurial de Rubis, et qui sont à la source de son succès. Nous voulons leur adresser ici nos félicitations, notre reconnaissance et nos remerciements.

Né de deux entreprises familiales, le groupe Rubis dont vous êtes actionnaires, est désormais présent dans 14 pays ou régions, en Europe, en Afrique et aux Caraïbes, avec de solides positions de marchés et de nombreux projets.

Son résultat est en croissance forte et régulière de 17 % par an, aussi bien sur le long terme (10 ans) que sur les trois dernières années ; cette croissance apporte toujours plus de solidité, de diversification à l'intérieur des deux métiers et d'opportunités d'investissement.

La valeur de Rubis, très résistante face à la très sévère chute des marchés boursiers en 2008, a quasiment retrouvé, dès la fin de l'année 2009, les niveaux précédant la crise financière.

La croissance du dividende servi aux actionnaires est aussi pour nous une préoccupation constante. Ainsi, le dividende par action a toujours été en croissance régulière et soutenue, avec une moyenne de 10 % par an depuis 10 ans, compte tenu de la hausse de 8 % proposée cette année.

En 2010 et comme par le passé, nous avons tous chez Rubis l'objectif d'investir, de poursuivre le développement de nos activités, de continuer à faire progresser les résultats et d'augmenter la distribution de vos dividendes.

Nous tenons ici à vous remercier sincèrement de votre confiance en Rubis et de votre constante fidélité.



Jacques Riou
Associé-gérant



Giles Gobin
Associé-gérant

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Collège de la Gérance et du Conseil de Surveillance.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
- Modalités de paiement du dividende, en numéraire ou en actions.
- Ratification de la nomination, par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2010, de Monsieur Olivier Mistral comme membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un membre décédé.
- Renouvellement pour 1 an du mandat de Monsieur Olivier Heckenroth comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 1 an du mandat de Monsieur Jean-Claude Dejouhanet comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 1 an du mandat de Monsieur Christian Moretti comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 2 ans du mandat de Monsieur Hervé Claquin comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 2 ans du mandat de Monsieur Olivier Mistral comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 2 ans du mandat de Monsieur Erik Pointillart comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 3 ans du mandat de Monsieur Olivier Dassault comme membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement pour 3 ans du mandat de Monsieur Gilles de Suyrot comme membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.
- Nomination de Madame Chantal Mazzacurati en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.
- Renouvellement du mandat de la société Mazars comme Commissaire aux Comptes titulaire.
- Renouvellement du mandat de la société civile Jean-Louis Monnot & Laurent Guibourt comme Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination de Madame Manuela Baudoin-Revert comme Commissaire aux Comptes suppléant.
- Nomination de Monsieur Pascal Famarzi comme Commissaire aux Comptes suppléant.
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions.
- Approbation de conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce.
- Pouvoirs pour formalités.

LE GROUPE RUBIS AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008	2009
Résultat Brut d'Exploitation	79,8	97,5	111,8
Résultat Opérationnel Courant	53,7	72,5	77,7
Résultat Net part du Groupe	37,5	42,7	47,2
Bénéfice par action	3,89	4,12	4,32
Dividende par action	2,45	2,65	2,85*

* Montant proposé à l'AGO du 10 juin 2010.

Taux de croissance annuel composé sur 10 ans : 1999-2009

Résultat Brut d'Exploitation	+ 12 %
Résultat Opérationnel Courant	+ 13 %
Résultat Net part du Groupe	+ 17 %
Bénéfice par action	+ 8 %
Dividende par action	+ 10 %

Exposé synthétique des résultats et des activités du Groupe

L'année 2009 marque un excellent exercice pour le Groupe qui enregistre une croissance homogène en volume de 8 % sur ses deux activités.

Le résultat net part du Groupe est en croissance de 11 % pour un résultat brut d'exploitation en augmentation de 15 % et un résultat opérationnel courant en progression de 7 %.

Résultats consolidés au 31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009	var %
Chiffre d'affaires	1 192,3	951,9	- 20 %
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	97,5	111,8	15 %
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	72,5	77,7	7 %
dont Rubis Énergie	42,5	45,4	7 %
dont Rubis Terminal	34,7	37,8	9 %
Résultat net part du Groupe	42,7	47,2	11 %
Capacité d'autofinancement	71,1	87,0	22 %
Investissements industriels	100,3	88,8	-

Avec un ratio d'endettement de 36 %, Rubis présente une excellente structure financière au 31 décembre 2009. Le Groupe dispose d'une forte capacité d'endettement complémentaire en cas de nouveaux projets d'acquisition grâce à l'existence

de près de 245 M€ de lignes de crédit confirmées disponibles à moyen terme. À cela, s'ajoute une « ligne de capital », mise en place en janvier 2010, disponible à hauteur de 60 M€ et mobilisable de façon fractionnée sur 2 ans.

Analyse de l'évolution de la situation financière nette depuis le 1^{er} janvier 2009

(en millions d'euros)

Situation financière au 31/12/2008	(175)
Capacité d'autofinancement	87
Variation du BFR	6
Investissements Rubis Terminal	(51)
Investissements Rubis Énergie	(38)
Acquisition d'actifs financiers	(4)
Dividendes aux actionnaires et minoritaires	(30)
Augmentation des fonds propres	22
Incidence de la variation des taux de change et autres	3
Situation financière au 31/12/2009	(181)

La capacité d'autofinancement est en forte hausse à 87 M€ (+ 22 %). Après effet de la variation du fonds de roulement, le cash-flow du Groupe atteint 93 M€.

Résultats de Rubis Énergie sur l'exercice 2009 : ROC 45,4 millions d'euros (+ 7 %)

a) Prix internationaux du propane

Les cotations moyennes du propane (en US\$) ont baissé de près de 30 % par rapport au niveau atteint en 2008 : 511 USD contre 737 USD, une évolution qui a suivi celle des cours du baril de brut.

On notera l'évolution des cotations qui, après un point bas en avril 2009, n'ont cessé de croître jusqu'en décembre rejoignant les hauts niveaux de 2008.

b) Synthèse de l'activité en volumes

La branche Rubis Énergie, présente désormais dans 12 pays, a commercialisé 765 000 tonnes/m³ en distribution finale se répartissant en 445 000 tonnes de distribution de GPL et 320 000 m³ de carburants et fiouls.

Les volumes GPL sont globalement stables (+ 1 %) malgré un effet climatique défavorable et la récession mondiale qui a pesé sur les volumes « professionnels ».

En carburants et fiouls, les volumes atteignent 320 000 m³ (+ 20 %). À périmètre constant les volumes sont en retrait de 5 % et stables si l'on exclut les pertes exceptionnelles dues aux mouvements sociaux aux Antilles au 1^{er} trimestre.

c) Marge commerciale

Les marges brutes unitaires progressent de 14 % en GPL à 315 € par tonne tous segments confondus. Ces chiffres sont à relier à la baisse sensible des cotations, en moyenne de 30 % sur la période (en USD) et à l'évolution des volumes vers des compartiments à plus forte marge.

La marge commerciale GPL est en hausse de 13 % alors que la marge carburants et fiouls, à périmètre constant, est en retrait de 14 % (FSCI intégrée seulement sur 4 mois).

Les effets stocks négatifs en début d'exercice ainsi que les tensions sur les prix aux Antilles ont contribué à cette dégradation.

d) Résultats de l'exercice 2009

La branche Rubis Énergie enregistre une solide croissance, avec un RBE en hausse de 16 %. Cette progression significative est due à l'amélioration de la distribution de GPL.

La contribution de la distribution de carburants et fiouls est en recul en liaison avec les mouvements sociaux aux Antilles au premier semestre et l'impact d'effets stocks et de la récession aux Bermudes et sur les Îles anglo-normandes (baisse du carburacteur notamment).

Au niveau du ROC, l'augmentation ramenée à 7 % s'explique par des effets de base : les comptes 2008 avaient bénéficié d'une reprise de provision à hauteur de 3,9 M€ sans contrepartie de

charge (accords de branche signés en Martinique concernant les retraites des gérants de stations-service).

Résultats 2009

(en millions d'euros)

	2008	2009	var %
Chiffre d'affaires	894,4	762,5	- 15 %
RBE	59,6	69,5	16 %
ROC	42,5	45,4	7 %
Capacité d'autofinancement	41,7	55,7	34 %
Investissements	34,9	37,5	-

Résultats 2009 par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe		Caraïbes		Afrique		Rubis Énergie	
	2009	var %	2009	var %	2009	var %	2009	var %
Chiffre d'affaires	349,6	- 2 %	356,6	- 25 %	56,3	- 8 %	762,5	- 15 %
RBE	28,2	52 %	28,0	- 14 %	13,3	56 %	69,5	16 %
ROC	18,6	89 %	16,1	- 39 %	10,7	69 %	45,4	7 %
Cash-flow	20,5	135 %	25,2	- 7 %	10,0	63 %	55,7	34 %
Investissements	25,9		9,9		1,7		37,5	

1. Rubis Énergie Europe

France – Allemagne – Bulgarie – Espagne – République tchèque – Suisse – Îles anglo-normandes

À 277 500 tonnes, les volumes en distribution finale de GPL sont stables malgré une conjonction de facteurs défavorables :

- les températures globalement plus clémentes sur l'exercice (DJU France sur les mois hivernaux en retrait de 4 %) expliquent la stabilité des volumes résidentiels et le retrait des volumes agricoles en France, notamment en gros vrac ;
- la récession globale a pesé sur les secteurs professionnels : dans l'industrie (en France et en Suisse), et dans le secteur de l'autogas (en Bulgarie).

L'Espagne a bénéficié de l'apport des tonnages de Totalgaz, tandis que l'Allemagne a bénéficié pleinement de l'essor du secteur de l'autogas.

Par ailleurs, les ventes de carburants et fiouls dans les Îles anglo-normandes contribuent à hauteur de 98 640 m³.

Le pôle Europe a néanmoins connu une excellente performance en termes de rentabilité : RBE (+ 52 %) et ROC (+ 89 %).

Cette performance s'explique par la hausse des marges observée globalement et des performances ou des rattrapages spécifiques par pays, ainsi :

- le retour de la Suisse à une contribution normale (RBE + 56 %) après un retard dans l'intégration de cette filiale en 2008 ;

- les très bonnes performances de l'Espagne, dont la taille a quasiment doublé grâce à l'intégration de la filiale de Total, qui continue à améliorer son business mix et ses marges malgré le contexte de crise aiguë (RBE + 150 %) ;
- la Bulgarie, qui apporte une contribution positive après l'équilibre en 2008 ;
- la France, enfin, qui bénéficie du décollage de Frangaz (augmentation de 60 % du rythme de consignations et réduction des pertes) avec un RBE en hausse de 38 %.

2. Rubis Énergie Caraïbes

Antilles – Guyane – Bermudes

Activité de distribution : réseaux carburants et fiouls

Les volumes distribués sur cette zone sont stables (- 0,7 %) à 244 000 m³. Le retrait observé en début d'exercice, lié aux mouvements sociaux aux Antilles en janvier – février a été en partie compensé par l'effet plein, en 2009, des ouvertures de stations-service au deuxième semestre 2008.

Le retrait de 13 % au niveau du RBE de la zone (hors SARA) intègre 1,5 M€ de pertes occasionnées par les mouvements sociaux du début d'exercice, des effets stocks négatifs et des fins de contrats aux Bermudes, enfin une baisse décidée par les autorités de un centime par litre de la marge de gros en Guadeloupe.

Au niveau du ROC la baisse sensible observée (- 39 %) s'explique par un effet de base : les comptes 2008 intégraient l'effet d'une reprise de provision pour retraites en Martinique à hauteur de 3,9 M€.

SARA – Raffinerie des Antilles

La SARA a évolué dans un contexte tout particulier au cours du semestre écoulé : suite aux mouvements sociaux les Autorités ont abaissé les prix de sortie en raffinerie afin de maintenir un niveau de prix public des carburants inférieur aux prix de la Métropole. Par ailleurs, une mission inter ministérielle a rendu ses conclusions quant au régime spécifique de fixation des prix aux Antilles et préconise une réforme du mécanisme de rémunération des différents acteurs de la chaîne de distribution pour lequel les discussions se poursuivront en 2010.

Un premier versement compensatoire de l'État à la SARA a été réglé en décembre 2009 au titre de la période janvier – mai 2009, le solde devant être réglé en 2010.

Les comptes annuels font ressortir une contribution en retrait de 16 % au niveau du RBE et de 31 % au niveau du ROC (7,9 M€) qui s'analyse de la façon suivante :

- à hauteur de 50 % par des éléments non récurrents : le reversement d'un trop perçu de marge octroyée à la SARA pour la collecte d'huiles usagées (le système ayant été réformé) et une provision pour engagement de retraite ;
- à hauteur de 50 % par une comptabilisation prudente de la marge sur coût variable motivée par le contexte politique actuel.

Résultats de Rubis Terminal sur l'exercice 2009 : ROC 37,8 millions d'euros (+ 9 %)

Rubis Terminal a continué à bénéficier d'un environnement favorable qui a permis d'enregistrer d'excellentes performances en termes de recettes, de nouveaux contrats et de rentabilité. Cette évolution confirme à nouveau le caractère acyclique de cette activité.

Au total les recettes Stockage augmentent de 12 %. À périmètre constant (hors Rotterdam), elles sont en progression de 6 %.

Le Pétrole a continué à tirer l'activité avec un fort courant d'importations de gazole à Rouen, des sorties FOD bénéficiant d'un hiver favorable et des anticipations d'écotaxe (finalement reportée), et l'effet de nouveaux contrats : fioul lourd et gazole de Total à Strasbourg.

La Chimie est restée stable (+ 1 %) en France malgré une conjoncture globale déprimée.

3. Rubis Énergie Afrique

Maroc – Madagascar – Sénégal

Les contributions sont en hausse sur la période pour l'ensemble de la zone.

Les volumes sont en retrait de 3 % en raison d'incidents techniques chez un client céramiste important au Maroc et de l'arrêt de l'activité d'un second céramiste. Hors céramistes l'activité a connu une bonne croissance.

À Madagascar, en dépit des troubles politiques et des difficultés économiques, les résultats ont été satisfaisants. Les perspectives s'annoncent très favorables avec la signature d'un contrat de fourniture de vrac pour l'industrie minière qui permettra de doubler le volume d'affaires sur la zone dès 2011.

Les Engrais ont connu un nouvel exercice record avec des sorties supérieures à 1 million de tonnes (+ 13 %) et des recettes en hausse de 7 %.

Les Oléagineux ont connu un fort déstockage en fin d'année se traduisant par des recettes en retrait de 7 %.

Le terminal de Rotterdam a connu son premier exercice opérationnel complet produisant des recettes de 9 M€ et un ROC de + 1,7 M€. Ce bon démarrage est du à la montée en cadence, en fin d'exercice, de nouveaux contrats chimiques, qui s'ajoutent aux contrats initiaux de fioul lourd, et du processing associé.

Résultats au 31 décembre 2009*(en millions d'euros)*

	2008	2009	var %
Chiffre d'affaires	297,9	189,4	- 36 %
dont stockage	78,1	87,4	12 %
dont distribution	219,9	102,0	- 54 %
RBE	44,5	49,8	12 %
ROC	34,7	37,8	9 %
Capacité d'autofinancement	29,0	34,1	17 %
Investissements	65,2	51,1	-

Le ROC enregistre une croissance de 9 % à 37,8 M€. On notera la forte augmentation du cash-flow (+ 17 %).

Investissements

Les investissements de 51 M€ comprennent :

- à hauteur de 14,5 M€ : une partie de la construction de la phase 2 du dépôt de Rotterdam soit 25 000 m³ sur un total de 40 000 m³ de bacs chimiques pour un budget de 25,7 M€ ;
- à hauteur de 17,7 M€ : la phase 1 du dépôt d'Anvers (21 000 m³ de stockage de gaz et 57 000 m³ de stockages de liquides) ;
- le solde comprend 12,4 M€ d'extensions (Rouen et St Priest) et 6,5 M€ de mises en conformité.

Analyse de l'activité stockage France par catégorie de produits

	Capacités attribuées en '000 m ³	en %	Trafic sorti en '000 tonnes	CA en M€	en %	Var %
Pétrole et fioul lourd	1 310	69 %	8 755	55,9	64 %	11 %
Produits chimiques	130	7 %	474	13,7	17 %	26 %
Engrais	240	13 %	1 097	7,2	8 %	7 %
Oléagineux & Mélasses	220	12 %	930	9,2	11 %	- 5 %
Total	1 900	100 %	11 256	86	100 %	11 %

Situation comptable et financière de la Société et du Groupe

Les comptes de la Société et du Groupe arrêtés au 31 décembre 2009 ont été examinés successivement par le Comité des Comptes et par le Conseil de Surveillance, réuni respectivement

le 8 et le 10 mars 2010. Ils ont également fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

Comptes consolidés de l'exercice 2009

Dans le périmètre de consolidation soumis aux normes IAS et IFRS, les sociétés du Groupe ont été intégrées globalement, à l'exception de Sigalnor, Stocabu, Frangaz, Rubis Terminal Antwerp et de la SARA, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, et du GIE Norgal, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes des filiales de Vitogaz Deutschland et ceux de cinq groupements d'intérêt économique situés aux Antilles dans lesquels la société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire, ne sont pas consolidés car ils ne sont pas significatifs.

Les comptes consolidés sont marqués essentiellement par l'entrée dans le périmètre du Groupe, le 28 juin 2009, de la société La Collette Terminal située dans les îles anglo-normandes (Jersey).

Par ailleurs, à l'actif du bilan qui regroupe, les actifs non courants pour un montant de 752 millions d'euros (contre

695,5 millions d'euros en 2008) et les actifs courants pour un montant de 305 millions d'euros (contre 282,4 millions d'euros en 2008), le poste « écart d'acquisition » enregistré, pour 2 millions d'euros, un complément de l'écart d'acquisition des titres de la société FSCI.

Le passif du bilan, enregistre une progression des capitaux propres à 505 millions d'euros en 2009 contre 457,7 millions d'euros en 2008 en raison essentiellement des augmentations successives du capital social qui est passé de 51 481 345 euros à 54 108 720 euros au 31 décembre 2009 et des primes liées à ces opérations qui ont été portées de 206,8 millions d'euros à 225,2 millions d'euros.

Le total de l'Actif et du Passif du bilan est porté de 977,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 1 057 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Bilan résumé au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2009	2008
ACTIF		
Actifs non courants	752	695,5
Actifs courants	305	282,3
dont disponibilités et VMP	99	89,4
Total	1 057	977,8
PASSIF		
Capitaux propres	505	457,7
Passifs non courants	345	318,7
dont emprunts et dettes financières	217	203,0
Passifs courants	207	201,4
dont emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	62	61,4
Total	1 057	977,8

Comptes sociaux de l'exercice 2009

Le capital social de Rubis a été porté, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, de 51 481 345 euros à 54 108 720 euros par suite de la réalisation de diverses augmentations de capital consécutives : à l'émission d'actions réservées aux salariés, à l'option exercée par la grande majorité des actionnaires pour le paiement du dividende en actions et à des levées d'options de souscription d'actions.

Les comptes sociaux se soldent par un bénéfice net de 28,4 millions d'euros contre 27,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Situation d'endettement

Au 31 décembre 2009 Rubis présente une excellente structure financière après les mouvements importants de l'exercice : acquisition pour 4 millions d'euros de la société La Collette Terminal et investissements cumulés chez Rubis Terminal et Rubis Énergie à hauteur de 89 millions d'euros à fin 2009.

La génération de cash-flow s'élève à 87 millions d'euros (+ 22 %) faisant apparaître, après les mouvements d'investissements, d'acquisitions et de financement du besoin en fonds de roulement, un endettement financier net de 181 millions d'euros

pour des fonds propres de 505 millions d'euros, soit un ratio d'endettement de 36 %. Cette situation financière permet d'envisager un endettement complémentaire pour financer des projets d'acquisition et poursuivre ainsi la stratégie de développement du Groupe. Le Groupe dispose, par ailleurs, de lignes de crédit confirmées à moyen terme pour 245 millions d'euros et d'une « ligne de capital » de 60 millions d'euros mobilisable sur deux ans par tranches successives.

Évolutions récentes et perspectives du Groupe

Événement important survenu depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2010 Rubis Terminal a concrétisé le rachat de 35 % des parts de la société DPLC (Dépôt Pétrolier de la Corse) tel que le prévoyait un accord conclu en juillet 2009. La reprise des contrats de fournitures de carburant pour les stations-service sous l'enseigne Shell et Total en Corse interviendra progressivement au cours de l'exercice (54 points de vente).

En février 2010, Vitogaz (Rubis Énergie) a racheté à BP France les 50 % qu'elle détenait dans la société Frangaz, devenant ainsi l'unique actionnaire avec 100 % des parts. L'activité de cette filiale est de commercialiser des bouteilles de gaz auprès des hypermarchés (Intermarché et Casino).

Tendances sur l'exercice en cours

En Europe, la saison hivernale a été propice au développement des ventes de GPL dans le secteur résidentiel ; de même, les volumes de GPL-carburant en France et en Allemagne bénéficient d'une forte dynamique.

à fin février 2010, les facturations stockage chez Rubis Terminal enregistrent une avance de 13 % %, dont + 8 % au titre du périmètre France et 57 % à Rotterdam.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Résultats des cinq derniers exercices

(en euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Situation financière en fin d'exercice						
Capital social	34 236 530	42 122 965	43 591 115	49 673 830	51 481 345	54 108 720
Nombre d'actions émises	6 847 306	8 424 593	8 718 223	9 934 766	10 296 269	10 821 744
Résultat global des opérations effectuées						
Chiffre d'affaires hors taxes	3 327 402	3 424 498	3 973 333	5 112 591	4 218 181	3 964 355
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	13 995 266	21 382 486	8 608 006	35 495 105	26 037 615	25 664 382
Impôt sur les bénéfices	(239 740)	(352 579)	579 161	(2 392 267)	42 770	571 395
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	14 189 496	20 909 469	15 491 820	37 097 079	27 934 325	28 462 138
Montant des bénéfices distribués aux associés	11 637 908	17 976 947	18 972 086	26 570 397	27 372 547	35 869 462*
Résultat des opérations réduit à une seule action						
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,08	2,58	0,92	3,81	2,52	2,32
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2,07	2,48	1,78	3,73	2,71	2,63
Dividende attribué à chaque action	1,50	1,90	2,14	2,45	2,65	2,85*
Personnel						
Nombre de salariés	8	8	8	8	8	8
Montant de la masse salariale	807 891	852 882	864 828	882 762	954 059	947 290
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	389 673	424 544	430 501	441 729	506 685	493 161

* Montant proposé à l'AGO du 10 juin 2010.

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni le 11 mars 2009, le 9 septembre 2009 et le 10 mars 2010 afin d'examiner l'activité et les comptes de la Société et du Groupe.

À chacune de ces réunions, auxquelles ont participé les dirigeants du Groupe et les Commissaires aux Comptes, l'examen des comptes a été accompagné d'un compte rendu détaillé de la situation et de l'évolution des activités de la Société et du Groupe et suivi d'un large échange de vues.

Chaque réunion du Conseil de Surveillance a été précédée par une réunion du Comité des Comptes qui, après avoir procédé à un examen détaillé des états financiers et des procédures comptables et pris connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques, a rendu compte de sa mission au Conseil.

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est également attaché à examiner les dispositions de la loi du 3 juillet 2008 relatives au contenu élargi du rapport du Président du Conseil de Surveillance soumis aux actionnaires ainsi que celles du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008. Il a également examiné les dispositions issues de l'Ordonnance du 8 décembre 2008, transposant la Directive n° 2006/43/CE du 17 mai 2006, eu égard à la composition et aux missions du Comité des Comptes de la Société.

Par ailleurs, lors de la séance du 11 mars 2009, le Conseil de Surveillance a approuvé un Règlement Intérieur du Conseil régissant sa composition, ses missions, les devoirs et obligations de ses membres et son fonctionnement.

Lors de sa réunion du 10 mars 2010, le Conseil a coopté M. Olivier Mistral, en remplacement de M. Hervé Jouveaud, décédé le 8 novembre 2009. Il a également procédé à un tirage au sort afin de fixer, conformément à l'autorisation reçue par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juillet 2003, des durées différentes de renouvellement des mandats venant à expiration pour que le renouvellement du Conseil de Surveillance se fasse par fraction aussi égale que possible. Enfin, le Conseil a approuvé le projet de rapport qui lui a été présenté par le Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Sa mission remplie, le Conseil de Surveillance vous informe qu'il n'a pas d'observation à formuler tant sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé que sur la gestion de la Société et du Groupe.

Fait à Paris, le 10 mars 2010



Olivier Heckenroth
Président du Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Conformément aux dispositions légales, je vous informerai également du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, ainsi que des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Toutefois, en tant que Président du Conseil de Surveillance d'une société en commandite par actions, je tiens à apporter les précisions suivantes qui ont présidé à l'établissement de ce rapport, et plus particulièrement à la partie relative aux procédures de contrôle interne et de gestions des risques.

Selon les dispositions du Code de commerce, la Gérance d'une société en commandite par actions dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et s'apparente de ce fait davantage au Conseil d'Administration d'une société anonyme classique qu'au directoire d'une société anonyme dualiste.

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Il ne doit, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société assurée par la Gérance.

Pour ces raisons, Rubis a toujours considéré que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont mises en place par la Gérance, doivent être décrites par celle-ci dans le Rapport Financier Annuel – Document de référence. Le rapport du Président du Conseil de Surveillance doit porter une appréciation sur l'existence et l'adéquation des procédures de contrôle, qui lui sont décrites, par rapport aux risques significatifs répertoriés par la Gérance.

I. Composition, préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance de Rubis au cours de l'exercice 2009

Toutes les informations utiles concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes sont développées dans la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport Financier Annuel – Document de référence 2009 aux chapitres 6.1.3 et 6.2.2. J'ai revu ces chapitres et j'en confirme les termes.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni à deux reprises :

- **le 11 mars 2009**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2008, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis. Il s'est penché sur la description qui lui a été faite par la Gérance des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe ainsi que sur les procédures de gestion des risques. Eu égard à ce dernier point, le Conseil a entendu le compte rendu, présenté par le Comité des Comptes, de l'examen des cartographies des risques élaborées par le Groupe. Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ces rapports ont été présentés à l'Assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 10 juin 2009.

À cet égard, le Conseil a pris connaissance : i) de la loi du 3 juillet 2008 portant sur le contenu élargi du rapport du Président du Conseil de Surveillance en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que ii) du nouveau Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Il a, par ailleurs, été informé des nouvelles dispositions issues de l'Ordonnance du 8 décembre 2008 (qui transpose la Directive Européenne du 17 mai 2006), précisant les attributions du Comité d'Audit.

Il a, enfin, approuvé le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance ;

- **le 9 septembre 2009**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2009, le marché du titre Rubis, la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil a également approuvé, au titre des conventions réglementées, deux avenants aux conventions d'assistance administratives entre Rubis et ses filiales Rubis Terminal et Vitogaz.

Il a par ailleurs, été informé des nouvelles procédures judiciaires et administratives en cours.

Chacune de ces réunions a été caractérisée par un taux élevé de participation, supérieur à 90 %, et a donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions les gérants, le Directeur Général Finance, le Directeur Juridique et Administratif de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des questions à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, préalablement à la réunion suivante, afin d'être approuvés à l'occasion de celle-ci.

II. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe et de la Société.

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes dirigeants des sociétés filiales en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 6.4 du Rapport Financier Annuel – Document de référence 2009.

La définition et les objectifs du contrôle interne adoptés par Rubis sont ceux définis par l'AMF dans son Guide publié le 9 janvier 2008 portant cadre de référence en matière du contrôle interne pour les petites et moyennes valeurs (VaMPs).

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les sociétés filiales intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode globale ou proportionnelle.

1. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Elles sont décrites dans le chapitre 6.4 du Rapport Financier Annuel – Document de référence 2009. Le Comité des Comptes a été en mesure, lors des réunions, de poser toutes les questions et obtenir toutes les informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux Comptes, nécessaires à la garantie que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il a en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

2. Gestion des risques

L'identification et l'analyse des principaux risques, décrits au chapitre 3 du Rapport Financier Annuel – Document de référence 2009, font l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis et de ses filiales directes (Rubis Terminal et Vitogaz) et indirectes. Les risques majeurs ont été classés en 11 familles : risques marché, risques d'erreur d'appréciation comptable, risques assurances, risques commerciaux, risques environnementaux, risques industriels, risques climatiques, risques logistiques, risque social, risques juridiques et contractuels et risques informatiques.

Par ailleurs, en 2009, le Groupe a procédé à une analyse et auto-évaluation des cartographies des risques mises en place en 2007 qui a abouti à la prise en compte de risques non identifiés auparavant ainsi qu'à une analyse de leur occurrence et de leur impact en termes financier et d'image.

Une synthèse écrite de ces cartographies a été transmise aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité des Comptes préalablement à la réunion du Comité des Comptes du 8 mars 2010 afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. Le Comité des Comptes en a rendu compte au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 10 mars 2010. Cette présentation n'a pas mis en évidence de risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet de conclure que les procédures de contrôle interne existent au sein du Groupe et sont conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 6.4. du Rapport Financier Annuel – Document de référence 2009.

III. Code de gouvernement d'entreprise

Rubis se réfère volontairement aux recommandations de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issues du rapport consolidé de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008. Rubis adapte, toutefois, ces recommandations de manière adéquate à sa forme juridique de société en commandite par actions. Elle s'est détachée de recommandations susvisées sur un certain nombre de points :

- **le Comité des Nominations** : dans la mesure où les gérants sont nommés dans les statuts et par les associés commandités, avec l'agrément des actionnaires lorsque le gérant n'est pas commandité, la Société n'a pas jugé utile de procéder à la mise en place d'un tel Comité ;
- **le Comité des Rémunérations** : la rémunération de la Gérance ainsi que des associés commandités étant fixée par les articles 54 et 56 des statuts, celle des membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale des actionnaires, la Société n'a pas jugé utile de procéder à la mise en place d'un tel Comité ;
- **l'évaluation du Conseil de Surveillance** : jusqu'à présent le fonctionnement du Conseil ou les travaux du Comité des Comptes ont fait l'objet de débats réguliers et informels. Suite à la mise en place du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance en 2009, celui-ci procédera, de la manière décrite dans le Règlement, à une évaluation de sa performance, incluant une évaluation de la conformité avec son Règlement Intérieur ;
- **le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance** : les membres sont renouvelés par roulement de telle sorte qu'un renouvellement régulier du Conseil de Surveillance se fasse par fraction aussi égale que possible (art. 27 des statuts).

Pour la mise en place d'un tel roulement, l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 a voté une disposition spécifique permettant de désigner et/ou renouveler, en 2010, les membres du Conseil de Surveillance pour des durées inférieures à la durée statutaire.

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 10 mars 2010, a procédé à un tirage au sort fixant des durées différentes de renouvellement des mandats venant à expiration lors de l'Assemblée du 10 juin 2010.

IV. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

V. Rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Rubis applique les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008. La rémunération de la Gérance ainsi que des associés commandités est fixée par les articles 54 et 56 des statuts et fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux Comptes. Les informations concernant la rémunération et les avantages de toute nature accordés aux gérants et membres du Conseil de Surveillance figurent au chapitre 6.3 du Rapport Financier Annuel – Document de référence 2009.

VI. Diligences mises en œuvre pour établir le présent rapport

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et du Conseil de Surveillance ;
- des questions posées aux Commissaires aux Comptes, en dehors de la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière et Juridique de Rubis.

VII. Approbation du présent rapport

Par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 10 mars 2010.

Fait à Paris, le 10 mars 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Heckenroth', written over a horizontal line.

Olivier Heckenroth
Président du Conseil de Surveillance

Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance

Membres en exercice au jour de l'Assemblée Générale ⁽¹⁾

Noms	Autres mandats au cours des cinq dernières années
<p>Olivier Heckenroth Né le 10/12/1951 Nombre d'actions : 1 520 Date de nomination : 14/06/2007 (1^{re} nomination : 15/06/1995) Terme du mandat : AGO 2010 Président du Conseil de Surveillance et membre du Comité des Comptes</p>	<p>Associé-gérant de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie, Administrateur de la Compagnie du Parc, Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée, Horizon, Lalys Textile, Sicav Monétaire HR, Larcoouest Investissements, Bolux, Ariel et Sagone</p>
<p>Nils Christian Bergene Né le 24/07/1954 Nombre d'actions : 4 348 Date de nomination : 13/06/2006 (1^{re} nomination : 06/06/2000) Terme du mandat : AGO 2012 Membre du Comité des Comptes</p>	<p>Co-gérant de Nitrogas Limited</p>
<p>Hervé Claquin Né le 24/03/1949 Nombre d'actions : 7 648 Date de nomination : 14/06/2007 Terme du mandat : AGO 2010</p>	<p>Président d'Abénex Capital SAS, Directeur Général de CVM Investissement SAS, gérant de Stefreba SARL, Administrateur d'Europe Expansion (Sicav) et Noam France Indice (Sicav), Membre du Conseil d'Administration de Oneo SA, AFIC (association), IPEV (association) et Société d'Investissement S3 SAS, Président de Skiva SAS, Membre du Conseil de Surveillance de Onduline SA, Oeneo SA, Nextira One Group BV, Membre du Comité de Direction de Financière OFIC SAS et Président de la Commission LBO de l'AFIC (association)</p>
<p>Olivier Dassault Né le 01/06/1951 Nombre d'actions : 50 Date de nomination : 14/06/2007 (1^{re} nomination : 25/03/1999) Terme du mandat : AGO 2010</p>	<p>Vice-Président du groupe Valmonde, Président du Conseil de Surveillance du Journal des Finances, Administrateur de Dassault Aviation, Musée de l'Air et de l'Espace, Administrateur de Socpresse, Vice-Président de G.I.M.D., Administrateur du Figaro</p>
<p>Jean-Claude Dejouhanet Né le 07/03/1942 Nombre d'actions : 673 Date de nomination : 14/06/2007 (1^{re} nomination : 03/06/2004) Terme du mandat : AGO 2010</p>	<p>Juge au Tribunal de Commerce de Paris et jusqu'à récemment Directeur chez Shell</p>

Jean-Pierre Foliguet

Né le 04/06/1945

Nombre d'actions : 218

Date de nomination : 14/06/2007

(1^{re} nomination : 15/06/1995)

Terme du mandat : AGO 2010

Ne sollicite pas le renouvellement de son mandat

Directeur dans le groupe Total

Olivier Mistral⁽²⁾

Né le 23/08/1949

Nombre d'actions : 1 830

Date de nomination : 10/03/2010

(1^{re} nomination : 10/03/2010)

Terme du mandat : AGO 2010

Administrateur et Directeur Général chez Rubis Terminal jusqu'à fin 2009

Christian Moretti

Né le 21/01/1946

Nombre d'actions : 1 030

Date de nomination : 14/06/2007

(1^{re} nomination : 23/06/1998)

Terme du mandat : AGO 2010

Membre du Comité des Comptes

Président du Conseil d'Administration de Dynaction, PCAS, Vice-Président de l'UIC, Représentant de l'UIC au CEFIC, Administrateur de Quantel et de Dynagreen

Erik Pointillart

Né le 07/05/1952

Nombre d'actions : 199

Date de nomination : 14/06/2007

(1^{re} nomination : 24/03/2003)

Terme du mandat : AGO 2010

Membre du Comité des Comptes

Directeur des partenariats internationaux à la Financière Océor, Vice-Président de Carte Bleue Visa, Administrateur de Visa Europe, de la Banque de la Réunion, de la Banque BCP, Président de l'IEFP

Gilles de Suyrot

Né le 18/09/1940

Nombre d'actions : 5 288

Date de nomination : 14/06/2007

(1^{re} nomination : 30/05/2001)

Terme du mandat : AGO 2010

Administrateur et Président d'Honneur d'Halisol, Administrateur de CGPPO (Compagnie Générale des Plantations et Palmeraies de Ogoe)

Philip J. Van gestel

Né le 29/09/1958

Nombre d'actions : 2 236

Terme du mandat : 14/06/2007

(1^{re} nomination : 09/10/1997)

Terme du mandat : AGO 2010

Ne sollicite pas le renouvellement de son mandat

PDG du groupe Noord Natie CVA (entreprises portuaires), Administrateur d'Acerta (secrétariat social), Concentra (éditeurs), Efico (négoce café) et Montea (Sicafi Immobilier), Membre du Comité de Gestion d'Anvers de BNP- Paribas Fortis, Administrateur et Membre du bureau de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Anvers, Juge consulaire au tribunal de commerce d'Anvers

(1) Monsieur Hervé JOUBEAUD, dont le mandat venait à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010, est décédé le 8 novembre 2009.

(2) Monsieur Olivier MISTRAL, a été nommé par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2010 en remplacement de M. Hervé Joubaud.

Autres informations :

Les membres du Conseil de Surveillance actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont la moitié est réinvestie en titres Rubis jusqu'à une détention minimale de 250 actions par membre (conformément au Règlement Intérieur), exception faite des membres qui représentent une société déjà actionnaire. Le montant global des jetons de présence fixé par l'Assemblée des actionnaires du 8 juin 2005 s'élève à 86 300 euros et n'a

pas été modifié depuis. La répartition des jetons incombe au Conseil de Surveillance qui tient compte, dans son allocation, des responsabilités exercées par ses membres. Les membres du Conseil qui appartiennent au Comité des Comptes reçoivent une indemnité plus importante (+ 37 %). Le Président du Conseil reçoit, par ailleurs, une part précipitaire. Au titre de l'année 2009, elle a été de 12 000 euros.

Au titre des exercices 2008 et 2009, sa répartition, a été la suivante :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations ⁽¹⁾ perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Allocation versée au cours de l'exercice N-1	Allocation versée au cours de l'exercice N
	2008	2009
Membres du Conseil de Surveillance		
Hervé Claquin	5 957,63	5 957,63
Olivier Dassault	5 957,63	5 957,63
Jean-Claude Dejohanet	5 957,63	5 957,63
Jean-Pierre Foliguet	5 957,63	5 957,63
Christian Moretti	5 957,63	5 957,63
Gilles de Suyrot	5 957,63	5 957,63
Philip J. Van gestel	5 957,63	5 957,63
Membres du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes		
Olivier Heckenroth (Président)	8 149,15	8 149,15
Part précipitaire	12 000	12 000
Nils Christian Bergene	8 149,15	8 149,15
Hervé Jubeaud ⁽²⁾	8 149,15	8 149,15
Erik Pointillart	8 149,15	8 149,15
Total	86 300	86 300

(1) Aucune rémunération autre que les jetons de présence n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

(2) Décédé en novembre 2009.

Membres dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010

Chantal Mazzacurati est née le 12 mai 1950. Elle détient 150 actions Rubis à la date du 23 avril 2010.

De 1972 à 2010, elle a assumé différentes fonctions chez BNP, puis BNP Paribas dans le domaine de la finance : au sein de la Direction Financière, ensuite en tant que Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles et enfin comme Responsable de la ligne de Métier Mondiale Actions.

De 2000 à 2004, consécutivement à la fusion BNP/Paribas, elle a été Responsable Mondiale des Actions et membre exécutif de la Banque de Financement et d'Investissement. Enfin, Chantal Mazzacurati a été, de 2004 à 2005, Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissement.

Jacques-François de Chaunac-Lanzac est né le 15 août 1945. Il détient 50 actions Rubis à la date du 23 avril 2010.

Jacques-François de Chaunac-Lanzac a été Directeur de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature, de 1997 à 2010. Entre 1974 et 1984, il a occupé divers postes au sein du groupe Indosuez : Directeur de plantation d'hévéas au Viêt-nam, Directeur de plantation de bananes en Côte d'Ivoire (groupe Terres Rouges), chargé de mission pour la société Soffo au Cameroun et au Gabon (pour la création de plantations de palmiers à huile et d'hévéas).

Enfin, de 1984 à 1990, il a été associé du cabinet Russell Reynolds & Associates et, de 1990 à 1997, du Cabinet Jouve & Associés.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RUBIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la « note 2 - Principes comptables » de l'annexe qui précise l'application de la norme IAS 1 révisée et les incidences non significatives des nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ainsi que sur les notes 7.4 « Événements importants survenus au cours de l'exercice » et 7.5 « Événements postérieurs à la clôture ».

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué aux paragraphes 2.12 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actif ».

Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à l'analyse de la méthodologie adoptée et de sa mise en œuvre et apprécié le caractère raisonnable des appréciations retenues ;

- les notes 2.18 et 4.11 « Provisions » exposent les critères retenus pour l'application de la norme IAS 37 « Provisions ». Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et les données sur lesquelles se fondent ces estimations ;

- la note 2.19 « Avantages au personnel » précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note 4.12 « Avantages au personnel » aux états financiers fournit une information appropriée.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;

- les notes 2.23 et 4.6 de l'annexe exposent les modalités de reconnaissance des allègements futurs d'impôts découlant de l'utilisation probable de reports fiscaux déficitaires lorsque leur utilisation peut-être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Meudon, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes



Laurent Guibourt
SCP MONNOT & GUIBOURT



Daniel Escudeiro
MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société RUBIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Nous avons par ailleurs vérifié l'application des dispositions de l'article 56 des statuts relatives à la détermination des droits des associés commandités aux résultats de l'exercice.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Meudon, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes



Laurent Guibourt
SCP MONNOT & GUIBOURT



Daniel Escudeiro
MAZARS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

1. Avenant à la Convention d'Assistance entre RUBIS et Rubis Terminal du 30 juillet 1993

Votre Conseil de Surveillance du 9 septembre 2009 a autorisé la signature de l'avenant n° 4 à la Convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique du 30 juillet 1993.

En raison de la suppression de l'indice Insee « des salaires horaires de base des ouvriers relevant de l'activité économique –F4-, chimie, caoutchouc, plastique », l'avenant n° 4 signé le 10 septembre 2009 fixe son remplacement par l'indice « des salaires horaires de base de l'ensemble des ouvriers (indices trimestriels) relevant de l'activité économique – Industrie chimique ». La valeur de l'indice de base pour l'indexation de la redevance est celui publié au 30 juin 2008 (99,2).

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société a facturé à la société Rubis Terminal, au titre de l'exercice 2009, une redevance forfaitaire hors taxe de 1 856 604 euros.

Personne concernée : Monsieur Jacques Riou exerçant des fonctions de direction dans votre Société et dans la société Rubis Terminal.

2. Avenant à la Convention d'Assistance entre RUBIS et Vitogaz du 23 décembre 1994

Votre Conseil de Surveillance du 9 septembre 2009 a autorisé la signature de l'avenant n° 6 à la Convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique du 23 décembre 1994.

En raison de la suppression de l'indice Insee « des salaires horaires de base des ouvriers relevant de l'activité économique –EG-, énergie », l'avenant n° 6 signé le 25 septembre 2009 fixe son remplacement par l'indice « des salaires horaires de base de l'ensemble des ouvriers relevant des activités économiques – production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ». La valeur de l'indice de base pour l'indexation de la redevance est celui publié au 30 juin 2008 (99,9).

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société a facturé à la société Vitogaz, au titre de l'exercice 2009, une redevance forfaitaire hors taxe de 2 103 751 euros.

Personne concernée : Monsieur Jacques Riou exerçant des fonctions de direction dans votre Société et dans la société Vitogaz.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention d'intégration fiscale

Convention d'intégration fiscale conclue en date du 9 juin 2006 entre votre Société et les sociétés Rubis Terminal, Rubis Stockage, Vitogaz, Sicogaz, Starogaz, HP Trading, Rubis Antilles Guyanne, SIGL, Rubis Terminal & Rubis Stockage.

Les sociétés intégrées versent à RUBIS, au titre de leur participation au paiement de l'impôt du Groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés concernées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Fait à Courbevoie et Meudon, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes



Laurent Guibourt
SCP MONNOT & GUIBOURT



Daniel Escudeiro
MAZARS

RÉSOLUTIONS

Présentation des résolutions

Capital social au 31 décembre 2009 : 54 108 720 euros

Nombre d'actions au 31 décembre 2009 : 10 821 744 de 5 euros de valeur nominale

PREMIÈRE ET SECONDE RÉSOLUTIONS

Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009

Les deux premières résolutions soumettent à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société pour 2009 qui font ressortir, respectivement, un résultat bénéficiaire de 28 462 137,60 euros et de 49 876 639 euros.

TROISIÈME ET QUATRIÈME RÉSOLUTIONS

Affectation du bénéfice, fixation du dividende et Modalités de paiement du dividende

La 3^e résolution propose une affectation du bénéfice permettant de distribuer un dividende par action de 2,85 euros, en augmentation de 7,5 % par rapport à celui versé en 2009.

À noter que le dividende statutaire des associés commandités, fondé sur la performance boursière de l'action Rubis, qui pour l'exercice 2008 était ressorti à zéro euro du fait de la crise financière ayant affecté le cours de l'action, s'élève à 4 752 139 euros pour l'exercice 2009.

La 4^e résolution offre aux actionnaires, comme chaque année, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions de la Société, à créer avec jouissance au 1^{er} janvier 2010, entièrement assimilées aux actions anciennes et avec une décote de 10 % du prix d'émission. Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 11 juin 2010 (date de détachement du coupon) et le 28 juin 2010 inclus, pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. Le paiement du dividende en espèces interviendra le 9 juillet 2010. Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation, par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2010, de Monsieur Olivier Mistral en remplacement d'un membre décédé

La 5^e résolution concerne la ratification de la nomination de Monsieur Olivier Mistral, par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2010, en remplacement de Monsieur Hervé Jouveaud, décédé le 8 novembre 2009. La cooptation de Monsieur Mistral a été faite pour la durée du mandat de Monsieur Jouveaud restant à courir, à savoir jusqu'à l'Assemblée du 10 juin 2010.

Olivier Mistral, est né le 23 août 1949. Il a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du Groupe Union Normande (UNI) auquel appartenait la Compagnie Parisienne des Asphaltes (CPA), qui a été rachetée en 1993 par Rubis, pour devenir aujourd'hui Rubis Terminal.

Il a été nommé Administrateur et Directeur Général chez Rubis Terminal le 15 octobre 1996 et a assuré cette fonction et mandat avec succès jusqu'à son départ à la retraite en fin d'année 2009.

SIXIÈME À LA TREIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de 8 membres du Conseil de Surveillance

Les mandats de 10 membres du Conseil de Surveillance arrivent à leur terme à l'issue de la présente Assemblée. Deux membres du Conseil de Surveillance (MM. Foliguet et Van gestel) n'ayant pas sollicité le renouvellement de leur mandat, il sera proposé à l'Assemblée la nomination de deux nouveaux membres pour une durée de 3 ans (résol. 14 et 15).

Pour les autres membres, il vous est proposé de renouveler leurs mandats pour une durée inférieure à la durée statutaire de 3 ans, conformément à la disposition spécifique votée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009⁽¹⁾ afin de permettre, en application de l'article 27

(1) Extrait de la seizième résolution de l'AGO du 10 juin 2009 : « Afin de permettre la mise en place du roulement, l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra en 2010 et qui doit se prononcer sur le renouvellement de 10 membres du Conseil de Surveillance, pourra désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée fixée ci-dessus. »



modifié des statuts et du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF 2008, un renouvellement des membres du Conseil de Surveillance par fractions aussi égales que possible.

Ces membres du Conseil de Surveillance ont tous été qualifiés d'indépendants au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF 2008 (le critère lié à l'ancienneté de plus de 12 ans n'ayant pas été retenu par le Conseil), à l'exception de Monsieur Jean-Claude Dejouhanet anciennement Directeur chez Shell.

Une bibliographie des membres du Conseil de Surveillance qu'il est proposé de renouveler, ainsi que le tableau de synthèse des renseignements les concernant, sont présentés en page 20 et suivantes du présent Avis de convocation.

Par leurs compétences dans le domaine financier et leurs connaissances du métier dans lequel opère le Groupe, la présence au Conseil de Surveillance de Rubis des membres, dont le renouvellement vous est proposé, présente un apport très profitable pour le Groupe et son développement.

QUATORZIÈME ET QUINZIÈME RÉOLUTIONS

Nomination de 2 nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Il vous est proposé de nommer **Madame Chantal Mazzacurati** et **Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac pour une durée de trois ans**.

Une biographie de ces nouveaux membres est présentée à la page 23 du présent Avis de Convocation.

SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RÉOLUTIONS

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires

Les mandats de la société Mazars, société anonyme dont le siège est 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie, ainsi que de la société civile J.L. Monnot et L. Guibourt, SCP dont le siège est 2 bis A, avenue Le-Corbeiller, 92190 Meudon, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée. Il vous est proposé de renouveler leurs mandats pour une durée de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME RÉOLUTIONS

Nomination des Commissaires aux Comptes suppléants

Les mandats des Commissaires aux Comptes suppléants arrivant également à expiration à l'issue de la présente Assemblée, il vous est proposé de nommer Madame Manuela Baudoin-Revert (61, rue Henri Régnault - 92075 Paris La Défense Cedex) en remplacement de Monsieur Frédéric Allilaire et Monsieur Pascal Faramarzi (7, rue Beccaria - 75012 Paris) en remplacement de Monsieur Jean-Louis Monnot pour une durée de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

La sixième résolution concerne le renouvellement de l'autorisation relative au rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le pourcentage maximum pour lequel nous vous demandons l'autorisation est de 1 % du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme est de 3 M€ et le prix d'achat unitaire maximum est de 80 euros.

Au 31 décembre 2009, les moyens financiers affectés au contrat ont été de 800 000 euros et le nombre de titres auto détenus de 1 700.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

Conventions réglementées

Il s'agit de deux avenants aux conventions d'assistance conclues entre Rubis et ses filiales Vitogaz et Rubis Terminal portant sur le remplacement des indices de base, relatifs à l'indexation des redevances, qui ne sont plus publiés, par des nouveaux indices.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Cette résolution permet à la Gérance d'effectuer les publicités et formalités requises par la loi après l'Assemblée.

Projet de résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Collège de la Gérance sur la marche et la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2009, des rapports du Conseil de Surveillance et du Président du Conseil de Surveillance, des comptes annuels de la Société, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Collège de la Gérance sur la marche et la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2009, des rapports du Conseil de Surveillance et du Président du Conseil de Surveillance, des comptes consolidés du Groupe, des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du bénéfice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui s'élève à 28 462 137,60 euros :

- augmenté du report à nouveau antérieur de 13 167 165,45 euros ;
- diminué, en application de l'article 56 des statuts, de la somme affectée aux associés commandités, de 4 752 139,00 euros.

Conduit à un montant net de distribuable de 36 877 164,05 euros

Elle décide, sur proposition de la Gérance :

- de fixer à 2,85 euros par action le dividende à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, étant précisé que les actions détenues par la Société elle-même n'auront pas droit à celui-ci ; et
- d'affecter le solde après constatation de son montant par la Gérance, au compte de report à nouveau.

Les actionnaires personnes physiques domiciliés en France ont le choix d'être imposés, au titre des dividendes perçus, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après déduction d'un abattement de 40 % conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code général des impôts ou d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % (+ 12,1 % de prélèvements sociaux).

Il est rappelé qu'il a été alloué aux actionnaires au titre des trois exercices précédents les dividendes suivants :

Exercices	Dividende par action	Nombre d'actions concernées	Total des sommes nettes distribuées
2006	2,14 €*	8 727 872	18 677 646 €
2007	2,45 €*	9 931 546	24 332 287 €
2008	2,65 €*	10 295 269	27 282 463 €

* Somme ayant donné droit à un abattement de 40 % aux personnes physiques domiciliées en France.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Modalités de paiement du dividende

Conformément à l'article 57 alinéa 4 des statuts, l'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Collège de la Gérance, que chaque actionnaire dispose, pour le paiement du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2009, d'une option entre le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions de la Société à créer avec jouissance au 1^{er} janvier 2010 et entièrement assimilées aux actions anciennes.

Le prix d'émission des actions ordinaires remises en paiement du dividende sera fixé le jour de l'Assemblée Générale. Il sera égal à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée, diminuée du montant net du dividende, le tout arrondi au centième d'euro supérieur.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 11 juin 2010 (date de détachement du coupon) et le 28 juin 2010 inclus, pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende.

En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas exercé son option au terme de ce délai ne pourra percevoir les dividendes lui revenant qu'exclusivement en espèces.

Le paiement du dividende en espèces interviendra le 9 juillet 2010.

Il est précisé que chaque actionnaire ne pourra exercer son option que sur la totalité du dividende lui revenant.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire indiquera lors de l'exercice de cette option s'il souhaite recevoir :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant à cette même date la différence en numéraire.

Tous pouvoirs sont donnés au Collège de la Gérance à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à

l'exécution de la présente résolution, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la prime d'émission notamment pour doter à plein la réserve légale, constater l'augmentation de capital qui en résultera et modifier en conséquence les statuts de la Société.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la nomination, par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2010, de Monsieur Olivier Mistral comme membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un membre décédé

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2010, de :

Monsieur Olivier Mistral

en remplacement de Monsieur Hervé Joubeaud, décédé en novembre 2009. Cette cooptation a été faite pour la durée du mandat de Monsieur Joubeaud restant à courir et sous réserve de la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2010.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement pour 1 an du mandat de Monsieur Olivier Heckenroth comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts et à la disposition spécifique votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 permettant en 2010 de désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée statutaire, renouvelle le mandat de :

Monsieur Olivier Heckenroth

membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement pour 1 an du mandat de Monsieur Jean-Claude Dejouhanet comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts et à la disposition spécifique votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 permettant en 2010 de désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée statutaire, renouvelle le mandat de :

Monsieur Jean-Claude Dejouhanet

membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement pour 1 an du mandat de Monsieur Christian Moretti comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts et à la disposition spécifique votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 permettant en 2010 de désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée statutaire, renouvelle le mandat de :

Monsieur Christian Moretti

membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement pour 2 ans du mandat de Monsieur Hervé Claquin comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts et à la disposition spécifique votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 permettant en 2010 de désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée statutaire, renouvelle le mandat de :

Monsieur Hervé Claquin

membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement pour 2 ans du mandat de Monsieur Olivier Mistral comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts et à la disposition spécifique votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 permettant en 2010 de désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée statutaire, renouvelle le mandat de :

Monsieur Olivier Mistral

en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement pour 2 ans du mandat de Monsieur Erik Pointillart comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts et à la disposition spécifique votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009 permettant en 2010 de désigner et/ou renouveler les membres du Conseil de Surveillance pour une durée inférieure à la durée statutaire, renouvelle le mandat de :

Monsieur Erik Pointillart

membre sortant du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement pour 3 ans du mandat de Monsieur Olivier Dassault comme membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts, renouvelle le mandat de :

Monsieur Olivier Dassault

membre sortant du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

TREIZIÈME RÉOLUTION**Renouvellement pour 3 ans du mandat de Monsieur Gilles de Suyrot comme membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts, renouvelle le mandat de :

Monsieur Gilles de Suyrot

membre sortant du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

QUATORZIÈME RÉOLUTION**Nomination de Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur Jean-Pierre Foliguet de ne pas voir son mandat renouvelé, décide de nommer :

Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac

en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

QUINZIÈME RÉOLUTION**Nomination de Madame Chantal Mazzacurati en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur Philip Van gestel de ne pas voir son mandat renouvelé, décide de nommer :

Madame Chantal Mazzacurati

en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

SEIZIÈME RÉOLUTION**Renouvellement du mandat de la société Mazars comme Commissaire aux Comptes titulaire**

L'Assemblée Générale renouvelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 la société anonyme :

Mazars

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION**Renouvellement du mandat de la société civile Jean-Louis Monnot & Laurent Guibourt comme Commissaire aux Comptes titulaire**

L'Assemblée Générale renouvelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 la société civile :

Jean-Louis Monnot & Laurent Guibourt

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION**Nomination de Madame Manuela Baudoin-Revert comme Commissaire aux Comptes suppléant**

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes suppléant de la société Mazars, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 :

Madame Manuela Baudoin-Revert

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION**Nomination de Monsieur Pascal Faramarzi comme Commissaire aux Comptes suppléant**

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes suppléant de la SCP Jean-Louis Monnot & Laurent Guibourt, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 :

Monsieur Pascal Faramarzi

VINGTIÈME RÉOLUTION**Autorisation d'un programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Collège de la Gérance, autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le Collège de la Gérance, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'AMF.

Les opérations d'achat et de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats et cessions ne dépasse pas, à tout moment, 1 % du capital social, sachant que ce pourcentage s'appliquera à un capital social ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

L'Assemblée fixe pour une action d'une valeur nominale de 5 euros, le prix maximum d'achat à 80 euros. L'Assemblée Générale délègue au Collège de la Gérance le pouvoir d'ajuster cette limite de prix à l'achat afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme est de 3 millions d'euros hors frais et commissions.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 10 juin 2009 dans sa sixième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Collège de la Gérance avec faculté de délégation, à l'effet, au nom et pour le compte de la Société, de signer un contrat de liquidité, conclure tous accords en

vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous organismes, remplir toutes autres formalités, et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à la régularité de l'opération.

Le Collège de la Gérance informera l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce en application de l'article L. 226-10 du même Code, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, afin de procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

En votre qualité d'actionnaire, vous pourrez conformément à la loi et aux statuts, assister, vous faire représenter à cette Assemblée ou voter par correspondance en remplissant les conditions suivantes :

A - Justifier de votre qualité d'actionnaire

Vous devez justifier de la propriété de vos titres 3 jours ouvrés avant l'Assemblée, soit, **au plus tard, le lundi 7 juin à 0 heure (heure de Paris)** :

si vos titres sont au nominatif (pur ou administré)

par l'inscription de vos actions dans les comptes de CACEIS Corporate Trust qui gère le Service Titres de Rubis,

si vos titres sont inscrits au porteur

par l'enregistrement comptable de vos actions au plus tard le **lundi 7 juin à 0 heure** (heure de Paris) dans votre compte titres tenu par votre intermédiaire financier qui le gère. L'enregistrement comptable doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier et que celui-ci adressera à CACEIS Corporate Trust lors de la transmission de votre formulaire de vote.

B - Choisir l'une des modalités de participation suivantes

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation que vous prendrez soin de **dater et signer**.

1) Assister à l'Assemblée

À cet effet, vous devez demander une **carte d'admission** le plus tôt possible et au plus tard le **lundi 7 juin** :

- si vos titres sont au nominatif, à CACEIS Corporate Trust directement ;
- si vos titres sont au porteur, auprès de l'intermédiaire financier qui gère vos titres et qui transmettra votre demande à CACEIS Corporate Trust en lui adressant l'attestation de participation.

Si vous n'avez pas eu le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée :

- votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet dans la salle de l'Assemblée ;
- en tant qu'actionnaire au porteur, il est nécessaire que vous demandiez à votre intermédiaire financier de vous remettre une attestation de participation. Ce document vous permettra d'accéder à l'Assemblée.

Vous devrez justifier de votre identité lors de votre entrée en salle d'Assemblée. **Seuls les titulaires des titres Rubis ou la personne dûment autorisée par un pouvoir pourront assister à l'Assemblée.**

2) Donner pouvoir au Président de l'Assemblée qui émettra en votre nom, conformément à la loi, un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par le Collège de la gérance.

3) Voter par correspondance en vous exprimant sur chacune des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

4) Donner pouvoir à une personne dénommée qui ne peut être que votre conjoint ou un actionnaire.

Tout actionnaire ayant demandé une carte d'admission ou ayant émis un vote peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la vente intervient avant le **lundi 7 juin 2010 à 0 heure (heure de Paris)**, la Société pourra invalider ou modifier en conséquence le vote exprimé ou le pouvoir donné.

Les intermédiaires inscrits pour le compte des actionnaires n'ayant pas leur domicile en territoire français et ayant reçu un mandat général de gestion de leurs titres, peuvent transmettre ou émettre sous leur signature les votes des propriétaires d'actions.

Le formulaire mixte de procuration et vote par correspondance accompagné de l'attestation de participation doivent parvenir à :

CACEIS CORPORATE TRUST
Service Assemblées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux
Cedex 09

LE PLUS TÔT POSSIBLE ET AU PLUS TARD
LE LUNDI 7 JUIN 2010

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



Assemblée Générale Ordinaire Jeudi 10 juin 2010 à 10 h 00

Salons Hoche Paris
9, avenue Hoche - 75008 Paris

**FORMULAIRE À RETOURNER
AVANT LE LUNDI 7 JUIN 2010
À L'ADRESSE SUIVANTE :**

RUBIS
C/O CACEIS CORPORATE TRUST
Service Assemblées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09
Tél : 00 33 (0)1 57 78 32 32

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

.....

Propriétaire de : actions nominatives

: actions au porteur inscrites en compte chez ⁽¹⁾

.....

.....

(1) Indication de l'intermédiaire financier auprès duquel les titres sont inscrits en compte. Dans ce cas, joindre une copie de l'attestation d'inscription des titres au porteur dans les comptes remise par votre intermédiaire.

Demande, en application des dispositions de l'article R 225-88 du Code de commerce, que me soient envoyés les documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de commerce, et se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire de Rubis du 10 juin 2010 :

- par courrier à l'adresse ci-dessus ⁽²⁾
- par voie électronique à l'adresse suivante ⁽²⁾ :

(2) Barrer la mention inutile

Fait à :

le :2010

Signature

NB - Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire nominatif peut, (s'il ne l'a déjà fait), obtenir par demande unique l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce précité, à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Cette demande est à rédiger sur papier libre et à adresser comme mentionné ci-dessus.



Société en Commandite par Actions au capital de 51 481 345 euros

Siège social : 105, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris

784 393 530 RCS Paris

Tél. : 33 (0)1 44 17 95 95 – Fax. : 33 (0)1 45 01 72 49

Relations actionnaires : Tél. : 33 (0)1 45 01 99 51

E-mail : rubis@rubis.fr

Site internet : www.rubis.fr

Service Assemblées Caceis Corporate Trust : 33 (0)1 57 78 32 32



Imprimé sur papier certifié 100 % PEPC, sans acide, recyclable et biodégradable et certifié ISO 14001. Ce label distingue les imprimeurs ayant mis en place des stratégies industrielles visant à préserver l'environnement.